

Règlement – Triathlon du Lac Chambon 2019

L'inscription à la compétition vaut acceptation du règlement de la Fédération Française de Triathlon FFTri (disponible sur <https://www.fftri.com/wp-content/uploads/2019/01/Règlementation-des-Epreuves-Nationales-2019.pdf>) En cas de non-respect du règlement FFTri, le concurrent s'expose à des sanctions notifiées par la présentation d'un carton jaune (avertissement, remise en conformité), bleu (en cas d'abri aspiration sur la partie cycliste) ou rouge (disqualification sans indemnisation).

Informations détaillées de course : Toutes les informations sur le fonctionnement détaillé des épreuves seront communiquées sur le site internet www.clermont-triathlon.com. Notamment les inscriptions, le retrait des dossards, les dispositions du site de départ des épreuves, etc....

Quelques points majeurs ou spécifiques au Triathlon du lac Chambon sont rappelés ci-dessous.

Dossard : 1 dossard sera remis aux concurrents – 2 pour la course M relais. Le port du dossard est interdit sur la partie natation et obligatoire à vélo (à l'arrière) et course à pied (à l'avant). Il doit impérativement être fixé en 3 points minimum sur une ceinture porte-dossard ou la tenue du concurrent.

Départ : Les concurrents doivent se regrouper au départ natation 15 minutes avant le début de chaque course, pour le briefing.

Natation : Le port de la combinaison est obligatoire en-dessous de 16°C, facultatif entre 16 et 24°C et interdit au-dessus de 24°C. Obligation de porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur. En cas de température de l'eau trop faible et après décision des arbitres l'épreuve de natation pourra être remplacée par une épreuve de course à pieds d'une distance de 1/3 à la distance « course à pied » du Format de la course.

Cyclisme : Le code de la route doit être respecté, l'abri-aspiration (drafting) est interdit, respecter une distance de 7m (S & M) et dépassement franc sur un axe parallèle. Le port du casque avec jugulaire serrée est obligatoire. Le vélo doit porter l'étiquette de cadre numérotée. Un contrôle réglementaire des vélos sera fait à l'entrée du parc à vélos par les arbitres : en cas de problème, l'interdiction de concourir peut-être prononcée.

Course à pied : Le port du casque est interdit. Un bracelet est remis à chaque extrémité de boucle (1 pour le format S et 2 pour le format M).

Relais Format M : Relais Type B - Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais. Les équipes peuvent être composées au minimum de 2 personnes et au maximum 3, hommes, femmes ou mixtes. La course est ouverte à partir de la catégorie d'âge « cadet ». Dans la zone de passage de relais (emplacement de l'équipe dans le parc à vélo), la transmission de la puce validera le passage de relais.

Zone de Pénalité : Concerne les concurrents pénalisés d'un carton bleu sur la partie cycliste. Le concurrent doit, à son initiative, et sous contrôle du corps arbitral, s'arrêter dans la zone de pénalité. Elle est située à ma sortie du parc à vélo au début du parcours course à pied. La durée de l'arrêt est de 1mn pour le format S, 2mn pour le format M.

En général :

Le triathlon est un sport individuel. Il n'autorise aucune assistance extérieure.

Le non-respect de la charte environnementale (jet de déchets au sol, abandon de matériel, de vêtements, d'accessoires) est interdit en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements. Le non-respect de cette règle qui nuit à la pérennité de la manifestation et à l'image des sportifs est passible de disqualification (carton rouge).

Inscription : les inscriptions sont à faire en ligne. Vous trouverez le lien vers le site d'inscription sur le site www.clermont-triathlon.com. **La date de fermeture des inscriptions est le Jeudi 29 aout 2019 à 23h59 ou avant si épreuve complète.** Le nombre de places est limité à 240 pour le format S et pour le format M et 30 par épreuves jeunes. Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Pour les non licenciés :

- Le paiement du « pass compétition » relatif à votre épreuve est obligatoire. Ils sont disponibles sur le lien : <https://espacetri.fftri.com/pass-competition/event/pass-competition/7073>
- Vous devrez télécharger sur le site d'inscription en ligne un certificat médical datant de moins de 1 an portant la mention de "non contre-indication à la pratique du sport en compétition" ou de "non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition". Le certificat médical pourra être donné lors du retrait du dossard si vous ne l'avez pas téléchargé au préalable.
- Pour les épreuves jeunes une autorisation parentale disponible sur le site est à compléter et à télécharger sur le site d'inscription en ligne ou à fournir lors du retrait des dossards.

Retrait dossard : présentation obligatoire de la licence et d'une pièce d'identité pour les détenteurs de licences sans photo.

Pour les non licenciés : se présenter avec une pièce d'identité et avec les documents ci-dessous si vous ne les avez pas téléchargés sur le site d'inscription en ligne :

- Un certificat médical portant la mention de "non contre-indication à la pratique du sport en compétition" ou de "non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition" datant de moins d'un an. Sans présentation du certificat, votre dossard ne vous sera pas remis.
- Une autorisation parentale pour les mineurs qui pourra être signée sur place également.

Les pass compétition souscrits en ligne sont directement transmis à notre équipe organisation. Il n'est pas nécessaire de les présenter.

Responsabilités : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Le service médical pourra arrêter tout concurrent montrant des signes de fatigue anormaux ou ayant subi une chute avec lésions.

La puce fournie par l'organisation devra être portée à la cheville pour accéder au parc et durant toute l'épreuve jusqu'à l'arrivée. Celle-ci sera récupérée dès votre passage sur la ligne d'arrivée. En cas d'abandon, vous devez le signaler à un arbitre et remettre la puce à un bénévole sous l'arche d'arrivée. Toute puce perdue ou volée sera facturée 15€ au concurrent.

Annulation : toute inscription est définitive. En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure les concurrents pourront être remboursés. L'inscription n'est pas transférable à la prochaine édition.